

OBJET

**AMENAGEMENT DE  
L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE -  
Constitution d'une  
servitude de passage de  
canalisations souterraines  
sur plusieurs propriétés  
appartenant à la société  
LIDL au profit de la  
Communauté  
d'agglomération du  
Saint-Quentinois.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/06/21

Date d'affichage :  
16/06/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La société LIDL est propriétaire de huit parcelles situées rue du Maréchal Foch à SAINT-QUENTIN, constituant l'emprise foncière du supermarché et de ses abords, dans le quartier du faubourg d'Isle.

Pour faire suite aux travaux de requalification des infrastructures de l'agglomération (eau potable, eaux pluviales et eaux usées) traversant trois des terrains appartenant à cette société (sans qu'aucun document ne vienne acter cette situation) mais en accord avec celle-ci, il convient de régulariser cette situation par l'établissement d'une servitude de passage à perpétuelle demeure.

Cette régularisation poursuit un objectif d'intérêt général et en conséquence aucune indemnité ne lui sera allouée.

La création d'un acte de servitude pour chaque canalisation identifiée sur des terrains privés participe d'une démarche globale de bonne gestion du réseau d'eau et assainissement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver, au profit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la constitution d'une servitude de passage de deux canalisations souterraines des eaux pluviales et usées, sur les parcelles suivantes appartenant à la société LIDL :

- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°85 ;
- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°87 ;
- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°96 ;

2°) de préciser que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et qu'elle prendra à sa charge les frais en résultant.

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53431-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## PLAN DES RESEAUX

### PARCELLES CADASTREES : SECTION BR N°85, BR N°87 ET BR N°96

